



CHARTRE

HOPITAL SANS TABAC

- 1 Mobiliser les décideurs. Sensibiliser tous les personnels. Informer les usagers.**
- 2 Mettre en place un comité de prévention du tabagisme. Définir une stratégie et coordonner les actions.**
- 3 Mettre en place un plan de formation des personnels et les former à l'abord du fumeur.**
- 4 Prévoir l'aide au sevrage, organiser la prise en charge adaptée et le suivi du fumeur dépendant.**
- 5 Etablir un plan d'aménagement des zones fumeurs à distance des lieux de soins et d'accueil.**
- 6 Adopter une signalétique appropriée : panneaux, affiches... Supprimer toute incitation au tabagisme : cendriers, vente de tabac...**
- 7 Protéger et promouvoir la santé au travail de tous les personnels hospitaliers.**
- 8 Multiplier les initiatives pour devenir un Hôpital Promoteur de Santé.**
- 9 Renouveler les campagnes d'information. Assurer la continuité et se doter des moyens d'évaluation : assurance qualité, accréditation.**
- 10 Convaincre d'abord, contraindre si besoin. Etre persévérant !**

Le CPPO

est membre du Réseau
Hôpital Sans Tabac